



EPLFPA
des Landes

**Centre de Formation Apprentis
Agricole et Horticole des Landes**
2915, route des Barthes
40180 OEYRELUY
Tél. : 05 58 98 70 93 Fax : 05 58 98 73 49
www.formagri40.com



CAPA Productions Agricoles et Utilisations des Matériels

Spécialité : Productions Animales et Productions Végétales
Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le titulaire du CAP « PAUM » est employé en tant que salarié chez des exploitants agricoles ou des organismes au service direct de la production agricole. Les tâches effectives sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique varient en fonction de la taille et du type d'exploitation :

- **A dominante de productions végétales :** (maïs, blé, asperges, carottes, haricots...) : le salarié agricole exerce son activité principalement en conduisant du matériel pour la conduite des différentes étapes des cultures (depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte et du conditionnement).

- **A dominante de productions animales :** la « polyculture – élevage » représente la majorité de l'activité des exploitations de la région (en particulier l'élevage de bovins lait ou viande, de volailles ou de porcs avec une culture associée). Certains élevages spécialisés sont également développés. Compte tenu de l'évolution technologique des pratiques professionnelles, le métier de salarié agricole demande des qualifications de plus en plus pointues, des capacités de réflexion et d'observation, un bon savoir faire, le goût du travail en extérieur et de solides qualités physiques.

Organisation de la formation

La durée est modulable en fonction du profil du candidat 1 à 3 ans dans le cadre de **Parcours de Formation Individualisé**.

Parcours classique : durant deux années vous aurez passé 14 semaines par an au CFA, 33 semaines en entreprise et 5 semaines en congés payés.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger ou réduire la durée de la formation (1 an ou 3 ans) selon votre cursus antérieur, votre projet.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Conditions d'admission

Niveau – Âge :

Jeunes âgés de 16 à 26 ans

Jeunes âgés de 15 ans en sortie de 3^{ème} ou de CPA.

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une exploitation agricole ou une entreprise d'élevage de taille suffisamment importante pour vous assurer une formation satisfaisante. Vous pouvez effectuer votre apprentissage sur l'exploitation familiale.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien et des tests de niveaux et transmet à votre maître d'apprentissage potentiel son avis sur votre candidature.

Après consultation du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

Le CFA ou la Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contacts : Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr

Obtention du diplôme

Le CAPA est évalué en contrôle continu pendant le cycle de formation sous forme d'Unités Capitalisables (UC). L'évaluation certificative conduite par l'équipe pédagogique du CFA, sous le contrôle d'un jury extérieur.

- Une Unité Capitalisable (UC) acquise reste valable pendant 5 ans.
- Le diplôme est délivré lorsque les 8 UC sont acquises.
- Une UC est intégralement évaluée **en entreprise** : l'UC 12 qui valide la « maîtrise des techniques et des gestes professionnels ».
- Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon votre niveau initial.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

Débouchés

La formation en CAPA permet l'entrée directe dans la vie active.

L'agriculture demeure un secteur économique majeur dans notre région. L'évolution constante dans l'organisation des exploitations (mécanisation et automatisme, organisation du travail, augmentation de la taille moyenne des exploitations) et ses exigences (environnement, conditions sanitaires et bien être animal, qualité et traçabilité) implique la nécessité pour les exploitants de recruter des salariés qualifiés, en particulier des titulaires du CAPA « PAUM ».

Par ailleurs, l'installation en tant que chef d'exploitation est un débouché certain pour des jeunes formés et motivés.

Vous pouvez également poursuivre vos études par la voie de la formation scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous avez accès aux différents BP, Bacs Professionnels ou à des formations complémentaires de type certificats de spécialisation.

Au CFA Agricole et Horticole et au CFPPA des Landes sont proposés :

- le BPA Travaux des Aménagements Paysagers et le Bac Pro Travaux Paysagers
- le BPA et le BP Productions Horticoles
- le BP Responsable d'Exploitation Agricole
- le CS Tracteurs et Machines

Les autres formations de même niveau proposées au CFA :

- le CAPA Productions Horticoles,
- le CAPA Travaux Paysagers
- le CAPA Industries Agro Alimentaires par apprentissage.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas et d'hébergement.
Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

Programme et horaire moyen par semaine

Enseignement Général

Mathématiques UC2	4
Expression et Communication UC4.....	4
Vie Sociale et Professionnelle et monde actuel UC51	2
Informatique UC 8.....	2
EPS UC 7	3
Ateliers individualisés	2

Enseignement Professionnel

Connaissance des pratiques professionnelles UC11	14
Rapport de stage UC52	4

Total sur la semaine 35